

# MSA Provence Azur

## Décision n°1634412 relative à la mise en place d'une gestion de données recrutement.

Le Directeur Général de la MSA Provence Azur,

Vu la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés modifiée en dernier lieu par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu la délibération n°02-017 du 21 mars 2002 portant adoption d'une recommandation relative à la collecte et au traitement d'informations nominatives lors d'opérations de recrutement ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 27 novembre 2012 ;

Décide :

### ARTICLE 1

Il est créé par la MSA Provence Azur un traitement automatisé de données à caractère personnel sous forme de base de donnée dont l'objet est la gestion du recrutement.

### ARTICLE 2

Les catégories d'informations enregistrées sont les suivantes :

1. Identité, coordonnées,
2. Vie professionnelle : CV, scolarité, diplômes, formations, emplois occupés.

### ARTICLE 3

Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont :

1. EN INTERNE : les webmestres chargés de l'extraction des données saisies par les candidats sur les formulaires Internet, le service Ressources Humaines chargé de la gestion du recrutement.
2. EN EXTERNE : aucun destinataire extérieur à la MSA Provence Azur

### ARTICLE 4

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction Générale de la MSA Provence Azur. Toutefois, le droit d'opposition ne s'applique pas.

### ARTICLE 5

Le Directeur Général de la MSA Provence Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera consultable sur demande à l'accueil des sites MSA Provence Azur et sur le site Internet de la caisse.

Fait à Draguignan, le 27 novembre 2012

Le Directeur Général

  
Daniel CHERBONNIER